



▲ La nouvelle équipe Espaces verts. De gauche à droite : Baptiste Noblemaire, Maeva Granjeon, Jean-Marie Barbot, Élodie Blanchard et Nicolas Leblond

## INSERTION

# **I** L'insertion des personnes en situation de handicap une action communale volontariste

La commune de Saint Martin entretient, depuis de nombreuses années, un partenariat étroit avec l'ESAT de l'Isle aux Bois. Le contrat dont vient de bénéficier Nicolas Leblond consacre cette démarche.



## Portrait

### Nicolas Leblond

Né en 1989 à Châlons-sur-Marne, après un parcours scolaire difficile, il s'oriente très tôt vers des occupations de plein air et fréquente assidûment un centre aubois de formation aux métiers agricoles où il obtient, en 2010, un CAP d'ouvrier du paysage.

Accompagné par la Mission Locale, il réalise plusieurs stages mais ne décroche pas de contrat (son handicap se caractérise par une certaine lenteur dans l'exécution des tâches demandées). Sa reconnaissance de travailleur handicapé lui permet d'être orienté à l'ESAT de l'Isle aux bois le 16 janvier 2012. Il est intégré dans une des cinq équipes de l'entretien des espaces verts de l'établissement. Durant 5 ans, l'équipe éducative l'accompagne pour acquérir et renforcer ses compétences pour ce métier. C'est ainsi que grâce à des formations spécifiques, il obtient entre autres le diplôme de « taille de vigne », un certificat pour l'utilisation des produits phytosanitaires, le certificat d'aptitude à la conduite de petits engins de chantier et dernièrement le code pour le permis B.

Fort de ses compétences complémentaires qui lui ont permis d'être reconnu et de renforcer son statut d'ouvrier du paysage, Nicolas Leblond est mis à la disposition de la Mairie où il donne satisfaction. C'est dans ce contexte qu'il a quitté l'ESAT et a intégré, en tant que salarié, le service espace vert de la commune. L'ESAT reste en soutien avec la Mairie pour que ce projet d'insertion se réalise de façon pérenne pour Nicolas.

### Un partenariat avec l'ESAT de l'Isle aux Bois

Cela fait plusieurs années maintenant que la commune a noué un partenariat avec l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de l'Isle aux Bois, établissement géré par l'ACPEI. La mairie a passé plusieurs marchés de prestation de service intéressant la tonte des espaces verts, l'entretien des locaux (mairie, salle des fêtes, l'école) et le transport des personnes âgées.

### Un contrat pour une insertion professionnelle

En 2017, la commune a eu besoin de renforcer son équipe technique qui travaille au fleurissement, à l'entretien et à l'aménagement des espaces verts, notamment pour la période de mai à juillet.

**L'ESAT a proposé pour cette prestation un travailleur sous la forme d'un contrat de mise à disposition pour un an renouvelable une fois.** Cette modalité permet de positionner l'intéressé sur un poste de travail qui relève du milieu ordinaire et ainsi favorise son insertion professionnelle tout en étant accompagné par l'ESAT.

### Un bilan satisfaisant

Le bilan de cette action a été reconnu satisfaisant et la municipalité a accepté de pérenniser l'emploi par un contrat aidé (parcours emploi compétence) qui a été signé pour prendre effet à compter du 4 septembre 2019. Ce contrat d'une durée de 12 mois, renouvelable quatre fois, qui est à la fois un contrat d'insertion et un contrat d'accompagnement dans l'emploi, pourra se muer en contrat à durée déterminée ou indéterminée au bénéfice de Nicolas Leblond, si les objectifs définis dans la convention de départ sont atteints et si le bilan de sa production s'avère satisfaisant.

### Une équipe espace vert renouvelée

Nicolas Leblond travaille sous la tutelle d'Elodie Blanchard, la responsable de l'équipe, avec Jean-Marie Barbot, une stagiaire Maeva Granjeon, et Baptiste Noblemaire qui a intégré l'équipe des espaces verts le 11 juin dernier. Après avoir passé cinq années au service de l'Armée qui lui a donné l'occasion d'effectuer quelques missions à l'étranger et plus particulièrement en Afrique, Baptiste, qui aura 26 ans en novembre prochain, a souhaité s'orienter vers un métier qui lui permet de lier sa passion et le service à la population. Durant son année de reconversion professionnelle, il a suivi en 2018 une formation d'ouvrier paysagiste en complément de sa formation initiale. Sa première expérience professionnelle dans ce domaine a été effectuée à Saint-Brice-Coucelles, dans une entreprise paysagère du secteur privé.

Changer le regard de la société sur le handicap, vaincre les préjugés et lever les obstacles : tels sont les défis à relever pour une société accessible et solidaire, qui facilite la vie au quotidien et répond concrètement aux besoins des personnes en situation de handicap.

### L'inclusion sociale, qu'est-ce que c'est ?

La notion d'inclusion sociale des personnes en situation de handicap a été réaffirmée en France par la loi du 16 janvier 2005 dite loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». En effet, s'il est essentiel de poursuivre la lutte contre l'exclusion, l'inclusion sociale fait obligation de penser la société différemment. **Cette notion d'inclusion invite à créer des dispositifs permettant une véritable participation sociale des personnes handicapées.** L'accessibilité des équipements, des services, des emplois est la condition indispensable de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

### La démarche « Territoires 100% Inclusifs »

#### Quel en est le contenu ?

Initiée par Sophie Cluzel, la démarche vise à améliorer la participation et la coordination de tous les acteurs engagés dans le parcours de vie d'une personne handicapée – école, entreprise, soins, logement, sport, loisirs... – pour lutter contre les ruptures de parcours. Elle permet de mieux identifier les conditions de réussite, les bonnes pratiques et les freins à la réalisation de la société inclusive.

La démarche se structure autour des cinq axes définis par le Comité Interministériel du Handicap, à savoir :

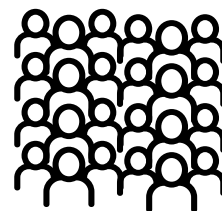
- Accéder à ses droits plus facilement.
- Être accueilli et soutenu dans son parcours, de la crèche à l'université.
- Accéder à l'emploi et travailler comme tout un chacun.
- Vivre chez soi et se maintenir en bonne santé.
- Être acteur dans la cité.

#### A qui s'adresse-t-elle ?

La démarche « Territoires 100% Inclusifs » s'adresse à tous les acteurs : Etat et collectivités, associations, personnes, professionnels de santé, acteurs économiques et tout autre acteur pertinent dans le parcours de vie des personnes. Toutefois, la nécessaire coopération de ces acteurs doit impérativement s'appuyer sur les besoins individuels et l'expertise des personnes en situation de handicap et de leurs proches, pour bâtir des solutions collectives, et non l'inverse.

#### Où est-t-elle implantée ?

La démarche « Territoires 100% Inclusifs » a vocation à être appliquée dans tous les territoires français. Dans la Marne, elle est expérimentée dans deux territoires pilotes qui concernent aussi bien les secteurs urbains et ruraux puisqu'il s'agit de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne par le biais de l'Association châlonnaise de parents et amis de personnes déficientes intellectuelles et autistes (ACPEI) et du canton d'Argonne Suippes et Vesle par le biais de l'association l'Elan Argonnais. Les retours d'expérience bénéficieront à l'ensemble du département.

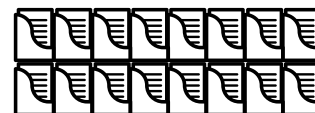


**12 millions**

de Français sont touchés par le handicap.

**9%**

des personnes sont en situation de handicap dans la Marne



**33 000**

demandes sont traitées chaque année par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de la Marne.



### La labellisation du département de la Marne dans la démarche des « Territoires 100% inclusifs »,

a été officialisée le 5 juillet 2019 par Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées. Sa venue dans la Marne répond à la volonté forte de coordonner l'action de tous les acteurs impliqués dans la sphère du handicap.